



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-huit mars deux mil vingt-quatre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 28**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir (à compter de la délibération n° DEL-24-04-03-06 incluse), M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétre-Racca, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi (à compter de la délibération n° DEL-24-04-03-05 incluse), M. Alexandre Richefort (à compter de la délibération n° DEL-24-04-03-03 incluse), Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Amroze Adjuward, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

**Ont donné procuration : 10**

Mme Magali Lamir à M. Jean-Pierre Conrié (jusqu'à la délibération n° DEL-24-04-03-05 incluse), Mme Dominique Busigny à Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Arnaud Bertrand à M. Bruno Larbaneix, M. Marouen Touibi à M. Omar N'Dior (jusqu'à la délibération n° DEL-24-04-03-04 incluse), M. Michaël Janot à Mme Solange Pétre-Racca, M. Alexandre Richefort à Mme Chrystelle Coffin (jusqu'à la délibération n° DEL-24-04-03-02 incluse), Mme Christine Decool à M. Michel Bucheton, M. Franck Thiébaux à M. Pierre Testu.

**Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.**

---

### Délibération numéro DEL-24-04-03-10

Marché n° 1257 relatif à la mise à disposition, la maintenance et l'entretien des mobiliers urbains non publicitaires et publicitaires conclu avec la société JC DECAUX – Avenant n° 3.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

*Marché n° 1257 relatif à la mise à disposition, la maintenance et l'entretien des mobiliers urbains non publicitaires et publicitaires conclu avec la société JC DECAUX – Avenant n° 3.*

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**SUR** proposition du Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande publique, et notamment ses articles R2194-1 et suivants,

**VU** sa délibération en date du 23 mai 2007 approuvant le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la mise à disposition, la maintenance et l'entretien des mobiliers urbains non-publicitaires et publicitaires de la Commune,

**VU** le marché n° 1257 conclu avec la société JC DECAUX en application de la délibération susvisée,

**VU** sa délibération n° 2015-03-25/08 en date du 25 mars 2015 approuvant l'avenant n° 1 au marché n° 1257,

**VU** sa délibération n° 2018-11-28/21 en date du 28 novembre 2018 approuvant l'avenant n° 2 au marché n° 1257,

**VU** le projet d'avenant n° 3 annexé à la présente délibération,

**VU** l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement réunie en séance le 25 mars 2024,

**VU** l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 25 mars 2024,

**CONSIDÉRANT** que le marché n° 1257 relatif à la mise à disposition, la maintenance et l'entretien des mobiliers urbains non-publicitaires et publicitaires a été notifié à la société JC DECAUX le 20 octobre 2008 pour une durée de seize (16) ans,

**CONSIDÉRANT** qu'un premier avenant audit marché qui avait pour objet d'une part, de procéder au déplacement, à la dépose ou à la nouvelle mise à disposition de certains mobiliers urbains, et, d'autre part, d'ajouter certaines prestations au marché a été notifié le 22 mai 2015,

**CONSIDÉRANT** qu'un deuxième avenant qui avait pour objet d'augmenter le parc de mobiliers urbains mis à la disposition de la Commune par l'implantation de neuf (9) mobiliers d'information et de technologies innovantes a été notifié le 20 décembre 2018,

**CONSIDÉRANT** qu'à l'approche de l'échéance du marché, la Commune a émis le souhait d'acquérir la propriété des mâts de signalisation directionnelle et des plaques signalétiques des rues mis à sa disposition par la société,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'acter de cette cession à titre gratuit, au profit de la Commune de Vélizy-Villacoublay, par voie d'avenant, pour une cession effective à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024,

**CONSIDÉRANT** qu'en conséquence dudit transfert, la Commune détient l'ensemble des droits et obligations liés à sa qualité de propriétaire desdits équipements, à l'exclusion de tout droit de propriété intellectuelle,

Marché n° 1257 relatif à la mise à disposition, la maintenance et l'entretien des mobiliers urbains non publicitaires et publicitaires conclu avec la société JC DECAUX – Avenant n° 3.

---

**CONSIDÉRANT** que cet avenant prendra effet à compter de sa notification,

**CONSIDÉRANT** que cet avenant n'a aucune incidence financière sur le montant du marché,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Michel Bucheton, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes de l'avenant n° 3 au marché n° 1257 relatif à la mise à disposition, la maintenance et l'entretien des mobiliers urbains non-publicitaires et publicitaires, annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant, et tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance le 03 avril 2024.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240403-DEL-24-04-03-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024

Acte affiché du 09/04/2024 au 10/06/2024